

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Partenariat pour l'Emploi
122.59

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY**

OBJET : Partenariat 2020 avec l'association France Active Provence Alpes Côte d'Azur.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'économie et l'emploi, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'association France Active PACA est l'antenne territoriale dans la région PACA du réseau France Active, fondé en 1988 en vue d'accompagner et financer les entreprises de l'économie sociale et solidaire, notamment les associations. France Active PACA leur propose un diagnostic et une expertise qui permettent de mesurer leur viabilité, ainsi qu'un accompagnement, individuel ou collectif, afin de les aider à surmonter des difficultés ou de faire face à de nouveaux enjeux.

Le partenariat avec le Département relève de la politique de l'emploi à double titre.

1 – Au titre de l'insertion par l'activité économique (IAE)

Suite à l'appel à projets « Dispositif Local d'Accompagnement départemental (DLA) » lancé par l'État, France Active a été reconduit comme porteur du DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2022.

France Active PACA est à ce titre conventionné par le Département pour le mettre en œuvre au bénéfice des structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) en vue de l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA. Ainsi, l'association s'adresse à toutes les structures accompagnées œuvrant pour l'insertion des publics RSA.

En 2019, 27 prestations du DLA ont été réalisées pour un objectif de 25. 12 structures ont bénéficié d'un diagnostic ou diagnostic de suivi, toutes étant des SIAE. Cinq ont bénéficié d'un DLA individuel et 10 DLA collectifs ont été mis en place pour 10 SIAE.

La programmation des DLA collectifs 2020 prévoit de s'appuyer sur les besoins recensés par les structures demandeuses en gardant une offre socle comme outils de pilotage, stratégie de développement, gouvernance et clarification des enjeux. Des thématiques prioritaires sont d'ores et déjà prévues comme la stratégie commerciale et de communication, la souffrance au travail et la régulation des tensions, l'organisation et l'accompagnement au changement via les échanges de pratiques et l'intelligence collective.

Le présent rapport a pour objet de proposer la reconduction du financement de cette action à hauteur de 50 000 € pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020. Une convention présentant les modalités de ce partenariat est jointe en annexe au rapport.

2- Au titre de l'économie et de l'emploi

Le Conseil départemental intervient dans de nombreux domaines *via* le financement des associations (enfance, personnes âgées et handicapées, action sociale, culture, sports, tourisme, jeunesse,...). Or, ces associations sont toutes confrontées à des problématiques de gestion et de financement. Dans ce contexte, l'expertise de France Active PACA permet de consolider le modèle économique de ces structures et donc de sécuriser l'intervention départementale.

Le partenariat avec le Conseil départemental s'articule ainsi autour de deux grands axes :

- Un travail de diagnostic et d'accompagnement des associations, à travers le DLA (dispositif local d'accompagnement) et des outils de diagnostics et de conseils ;
- Des opérations de valorisation destinées à mieux faire connaître les outils de France Active PACA ainsi que l'action et les politiques publiques départementales.

France Active PACA articulera son action avec les priorités du Département, notamment avec des rencontres des équipes du Conseil départemental et des sessions de sensibilisation auprès du personnel technique sur les questions financières et l'accompagnement des associations.

Le présent rapport a pour objet de proposer le financement de cette action à hauteur de 125 000 € pour la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020. Une convention présentant les modalités de ce partenariat est jointe en annexe au rapport.

Le montant total de la subvention qu'il est proposé d'accorder à France active est de 175 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL